Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 116

Artikel: Nouveau règlement à la Faculté des lettres de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Que leur faut-il ? Qu'ils envoient donc Claude Mossé dans la lune !

Il n'y eut à cette sobriété qu'une exception. Avant qu'il posât le pied sur la lune, le centre de Houston avertit Armstrong. « Vous n'avez plus qu'un petit pas à faire ». Il répondit : « Un petit pas pour moi, mais un grand bond pour l'humanité. »

C'était le mot historique, qui contrastait furieusement avec le laconisme des cosmonautes sélènes. Et il faut bien admettre qu'il avait été préparé; le mot était dans le plan de vol.

Autrefois on fabriquait après coup ceux de César, de Charlemagne ou de Winkelried. Maintenant on les planifie. C'est encore une forme du progrès!

Le sens du mot épargne

Il y aura quelque chose de changé le jour où l'ensemble des travailleurs en Suisse aura compris que le mot épargne a plusieurs sens et qu'à l'épargne individuelle, dite épargne des ménages, s'ajoutent, dans les comptes nationaux, sous la rubrique épargne, les amortissements et l'épargne des entreprises.

Les appels constants à la seule épargne des ménages, comme s'il s'agissait d'une vertu civique, camouflent les autres formes de l'épargne, qui assurent aux entreprises ieur autofinancement; on escamote ainsi le fait que l'épargne des entreprises est constituée en grande partie par des salaires non-distribués.

Exemple de cette confusion entretenue : nous l'empruntons à M. Hans Strasser, directeur de la Société de Banque Suisse, qui a brossé, récemment, à Fontainebleau, un tableau de la Suisse, place financière internationale. Il déclara :

« Favorisée par la stabilité monétaire, car tout est évidemment lié, l'épargne a de longue date atteint un niveau très élevé en Suisse. Depuis la fin de la guerre, le taux d'épargne globale de notre pays a régulièrement été supérieur au taux correspondant de la plupart des autres nations industrialisés. De 1964 à 1968, par exemple, il s'est établi en moyenne à 28 % du produit national brut, proportion qui dans le monde entier n'a été dépassée que par le Japon. Grâce à cette formation intensive d'épargne, il a été possible non seulement de financer les investissements intérieurs, mais de mettre également une part appréciable de capitaux à disposition de l'étranger.

» La densité du système bancaire a évidemment beaucoup contribué à la collecte de ces capitaux, encore qu'il soit difficile de dire si ce n'est pas plutôt le sens de l'épargne de la population qui a stimulé le développement de circuits financiers efficaces. Quoi qu'il en soit, on compte aujourd'hui 4300 comptoirs dans notre pays, soit 1 pour quelque 1300 habitants, à quoi s'ajoutent un important réseau d'assurances ainsi qu'un nombre appréciable de sociétés financières. Seule cette densité de l'appareil bancaire permet de collecter l'épargne de manière intensive et de l'acheminer là où il est possible de l'utiliser avec un maximum d'efficacité.

» Sans ce sens de l'épargne, considérée par la population comme une vertu cardinale, et sans cet enracinement du système bancaire dans le terroir, la position internationale de la Suisse serait inconcevable. »

Or, le 28 % du produit national s'applique à l'épargne brute; mais ensuite, en cours d'explication, on ne se réfère plus qu'à l'épargne collectée par les banques, c'est-à-dire essentiellement à l'épargne des ménages.

Et pourtant, quand on examine les rubriques de l'épargne globale suisse, on découvre qu'elle est faite d'amortissements et d'épargne des entreprises pour plus de $55\,\%_{6}$.

Ne pas le dire, c'est éluder la question de savoir à qui reviennent les titres de propriété sur cette accumulation d'épargne. Aux seuls actionnaires ?

Mais il s'agit pour une bonne part de salaires nondistribués...

Nouveau règlement à la Faculté des lettres de Genève

Comme les autres universités romandes, la Faculté des lettres de Genève était régie par un règlement désuet, lourd, à prétention encyclopédique, malgré les simplifications apportées en 1963 et 1966, au prix, il est vrai, d'un allongement des études, à quatre ans. En 1966, notamment, la suppression du latin et de l'histoire comme branches obligatoires fut un premier tournant.

La première année d'étude comprenait notamment un véritable programme de culture générale : trois branches et la philosophie obligatoire.

Les événements de 1968 agitèrent aussi l'Université de Genève. En Faculté des lettres, les cours furent suspendus le 11 juin pour une journée de discussion, il sortit un certain nombre d'idées au milieu de l'inévitable fatras

Une première commission professorale procéda durant l'été à un premier tri, élabora un avant-projet; ce fut, lors de la présentation aux cinq sections de la Faculté, un semi-échec, à cause notamment du maintien obligatoire de la philosophie. Nouvelle commission (professeurs, assistants, étudiants) qui reprit l'ouvrage, sans trop s'occuper de la représentativité, contestée ou contestable de celui-ci ou celui-là. Et cette fois, on accouche d'un enfant viable.

Les mérites du nouveau projet, sur lequel M. Bernard Gagnebin renseigne dans le dernier numéro d'Uni-Information sont incontestables. (Ce compliment n'engage pas la responsabilité des collaborateurs genevois de D.P.).

Soulignons brièvement!

Les études portent sur trois disciplines. L'étudiant

choisit librement. Le règlement énumère simplement les vingt et une disciplines enseignées à Genève. La discipline A est étudiée pendant quatre ans, la discipline B pendant trois ans, la discipline C pen-

La discipline C pourra éventuellement être choisie dans une autre faculté. Les combinaisons, les variantes sont donc innombrables. Il faut souligner l'importance de cette dernière innovation (possibilité de choisir une branche non typiquement littéraire) qui corrige ce que le cloisonnement par faculté a souvent d'étroit.

Reste le problème des futurs enseignants, car enfin le 75 % des étudiants en lettres vont choisir cette activité professionnelle. Le règlement se contente très libéralement, en annexe, de recommander les combinaisons souhaitables pour ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire.

Ce règlement ne résout pas tous les problèmes. Son efficacité dépendra beaucoup des plans d'étude de chaque discipline, où risque de subsister le pointilleux encyclopédisme universitaire. La coordination avec les facultés de Lausanne et Neuchâtel est aussi à approfondir. Mais tel quel, c'est un sérieux pas en avant.

Il est probable que le nouveau règlement pourra entrer en vigueur, si le Conseil d'Etat le ratifie, en octobre déjà.

En une année, sortir un règlement préparé en commun par les étudiants et les professeurs, c'est digne d'être remarqué.

La gauche internationale et le Moyen-Orient

On se souvient peut-être, presse et radio ont donné l'information, que s'est réunie à Paris (22 février 1969) une conférence qui se proposait comme but « la constitution du Comité international permanent de la gauche pour la paix au Moyen-Orient ».

Ce comité a été constitué. Il définit son orientation dans une revue « Eléments » (voir le numéro 2-3, mai 1969; pour adresse : 15, rue des Minimes, Paris 3°), sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs.

La prise de position d'« Eléments » rejoint celle que nous avions défendue dans « Domaine public » au lendemain de la guerre des Six jours.

Reprenons quelques-unes des thèses du Comité en précisant que la revue « Eléments » est riche d'interviews diverses de Palestiniens et d'Israéliens.

L'idée fondamentale est que la gauche internationale (le terme est vague, mais il regroupe en gros une famille d'esprits, socialiste, avec toutes les nuances que cela peut comporter, et démocratique, c'estadrie ni stalinienne, ni maoïste), que cette gauche a mieux à faire que d'alimenter le climat d'exaltation qui enveloppe la crise du Moyen-Orient.

Le conflit entre Israël et les pays arabes réveille des passions idéologiques. La propagande à l'échelle mondiale est un aspect très important de la lutte. Or ce n'est pas le rôle de la gauche que de donner dans la surenchère de ces propagandes-là, que de tomber dans les simplismes sur le caractère « socialiste » des pays arabes. Ce n'est d'ailleurs que trop facile de vivre, dans le confort, à distance, son épopée en chambre.

Désexaltation d'abord.

Reconnaissance des faits nationaux ensuite. Le paradoxe de la situation au Moyen-Orient est bien l'importance des réalités nationales dans une région où elles n'avaient pas du tout le même caractère historique qu'en Europe. L'on assiste non pas à un

affrontement de nationalités ancestralement rivales, mais à un affrontement de nationalités naissantes. L'existence nationale d'Israël ne peut plus être contestée. Mais apparaît parallèlement la volonté quasinationale de la Palestine d'exister en tant qu'Etat, volonté d'ailleurs méconnue ou étouffée par les autres Etats arabes, l'Egypte réclamant Gaza ou la Jordanie, la Cisjordanie.

Certains Israéliens et certains Palestiniens parlent tour à tour de l'existence d'un Grand Israél et d'une Grande Palestine où, dans l'égalité des droits, tous cohabiteraient pacifiquement. C'est une utopie. Le réalisme (même si les circonstances sont aujourd'hui contraires) serait d'assurer d'abord l'existence de deux Etats, l'un israélien, l'autre palestinien, qui seraient, inévitablement, appelés à collaborer.

Une telle solution aurait l'avantage de désarabiser le conflit et par conséquent de le désinternationaliser. Car il est évident que les grandes puissances n'interviennent dans cette affaire (à la fois pour l'empêcher de dégénérer, mais aussi pour entretenir la plaie et pour l'exploiter stratégiquement) que dans la mesure où les intérêts que représente l'ensemble du monde arabe sont en jeu.

Rechercher une solution par la reconnaissance de la nationalité palestinienne dont l'indépendance serait fondée territorialement, telle est la voie préconisée par les rédacteurs d'« Eléments ».

« Le territoire qu'on appelle Palestine s'étend en fait des deux côtés du Jourdain. Ce territoire est revendiqué par deux peuples, le peuple judéo-israélien, et le peuple arabo-palestinien. Dans ce territoire, il y a place pour deux Etats, parallèles, indépendants ». Mais cette utopie ne deviendra projet réalisable que si la gauche, dans la mesure de ses forces, favorise les dialogues, évite le conformisme, les anti-impérialismes verbaux et démontre ce qu'il y aurait, dans la sagesse de la solution bi-nationale, de vraiment audacieux.